



Séminaire de l'académie de Toulouse  
« De l'aisance aquatique au savoir nager »

Des leviers d'action

et prévenir  
les noyades

pour favoriser le  
savoir nager

Toulouse

20 janvier 2023

DRAJES  
Occitanie

Chaque année,  
1 000 personnes  
décèdent par  
noyade

1<sup>ère</sup> cause de  
décès par  
accident de la vie  
courante chez les  
- de 25 ans

L'été,  
1 noyade sur 4  
concerne un enfant  
de - de 6 ans

1 noyade sur 4 est  
mortelle

Lancement dès 2019  
par Mme la Ministre chargée des sports d'un :

## Plan de prévention des noyades et de développement de l'aisance aquatique

- Développer l'apprentissage
- Favoriser l'accès aux équipements aquatiques
- Evolutions réglementaires
- Actions de sensibilisation et de prévention

## Plusieurs dispositifs pour structurer l'offre de pratique



Informations et  
contacts en  
**DRAJES - SDJES**

### Dispositifs « J'apprends à Nager » et « Aisance Aquatique »

- Appel à projets Agence Nationale du Sport (ANS) - volet territorial Occitanie mars à mai 2023
- Cadrage identique à 2022.

### AAP national de l'ANS : Formation à l'« Aisance Aquatique »

Lancement en mars pour un retour des dossiers vers mai.

- Cadrage identique à 2022.
- S'y projeter dès à présent pour structurer le projet.

*Nouveauté annoncée – à confirmer*

### AAP Impact 2024 sur le Savoir Nager – lié à Paris2024

Cahier des charges à préciser.

- Financement de stages durant les vacances, notamment l'été
- Pas de double financement possible avec le JAN-AAQ

### Soutien aux Equipements sportifs

- **Construction et rénovation des piscines** : note de cadrage *Equipements structurants attendue vers mars.*
- **Acquisition de bassins mobiles** : dès à présent possible sur le plan « 5000 terrains de sport »

GRATUIT

Sur temps scolaire :  
« classe bleue »

Hors temps scolaire :  
« stage bleu »

un cycle de  
**8 à 10 séances de 40 min**  
« massées » sur 1 ou 2 semaines

**3 caractéristiques  
fondamentales**

directement  
**en grande  
profondeur**

**sans  
matériel**  
de flottaison

- Encadré par des **professionnels (ETAPS-MNS)**.  
Les **enseignants** peuvent également encadrer les  
« classes bleues »
- Un référentiel de **3 paliers de compétences**
- L'enfant reçoit une **attestation** précisant le palier
- Adaptation de l'âge et de la durée pour les enfants en  
situation de handicap

Financement possible de l'ANS :  
collectivités ou associations

## Des formations d'intervenants en « Aisance Aquatique (AAQ) »

Adossées à des « classes bleues ou stages bleus »

Accessibles aux éducateurs sportifs professionnels (ETAPS - MNS) et aux enseignants

### Niveau 1: « Encadrant AAQ » - 30h sur 1 semaine

- suivre une formation spécifique ou
- faire venir un instructeur sur les « classes bleues » et « stages bleus » classiques

### Niveau 2: « Instructeur AAQ »

30h à 60h

Pour être formateur d'« Encadrant AAQ »

Pour 2 niveaux  
d'intervenants

A qui  
s'adresser ?

- **plusieurs opérateurs de formation :**  
F.F. Natation – ERFAN  
F.F. Triathlon  
F.F. Sauvetage Secourisme  
F.F. Sport Adapté  
Institut Icare
- **solliciter un instructeur**  
*contacts sur la plateforme nationale*

Organiser  
une  
formation

### Appel à projets de l'ANS

Ouvert aux :

- Fédérations sportives
- Etablissements publics (CREPS)
- Collectivités

1,5 M€ en 2022

# Le programme « J'apprends à nager »



Pour les enfants  
de **6 à 12 ans**



Dispositif  
**GRATUIT**

Assurance obligatoire

Nombre de séances

**10 x**   
1 heure

Uniquement sur le temps  
péri- et extra-scolaire

vient compléter  
l'enseignement  
scolaire

Ouvert aux  
+45 ans ne  
sachant  
pas nager

**Délivrance** du test fédéral  
« Sauv'Nage »... qui devient  
**l'Attestation du Savoir Nager en  
Sécurité (ASNS)**

Prioritairement  
en zone  
carencées  
QPV-ZRR

**Financements ANS :**  
collectivités ou associations



Une plateforme nationale, outil d'information et de suivi de l'activité :  
<https://www.sports.gouv.fr/le-plan-aisance-aquatique-1129>



## Des informations et des tutoriels vidéos

Il existe un *Guide d'accompagnement à la mise en œuvre de l'aisance aquatique-AAQ à l'usage des collectivités*

En cours de  
déploiement



Une cartographie dynamique pour localiser des encadrants  
et structures proposant de l'AAQ



Une interface dédiée aux encadrants / instructeurs AAQ pour :

- apparaître sur la cartographie
- générer les attestations à délivrer aux enfants et déclarer son activité (obligatoire en cas de subvention de l'ANS)

<https://aisanceaquatique.fr/preventiondesnoyades/intervenant/>

## Quelques chiffres pour l'Occitanie...

310 000 € consacrés au  
JAN-AAQ en 2022



Près de 5 600  
enfants ont suivi  
l'AAQ grâce à ces  
crédits entre 2020  
et juin 2022

3 500 en  
« classes bleues »

2 100 en  
« stages bleus »

Encadrants actuellement déclarés  
sur la plateforme nationale :

- 25 instructeurs
- 52 Maîtres Nageurs formés AAQ
- 142 autres Maîtres Nageurs

Quelques exemples d'organisation pour l'AAQ :

### Dans l'Aveyron :

Le CPD et tous les CPC, ainsi que des enseignants, ont suivi des formations AAQ et peuvent encadrer les « classes bleues ».

Un suivi global est assuré en groupe EPS.

### En Haute-Garonne :

Plusieurs collectivités (Colomiers, Muret, Toulouse) ont formé massivement leurs MNS et accueillent divers stages et classes bleues.

A Colomiers, la piscine accueille toutes les *Grandes Sections* sur 2 semaines en juin.

### Dans les Pyrénées - Orientales :

CPD et CPC ont initié l'apprentissage massé il y a 10 ans.

Les MNS de Perpignan ont été formés à l'AAQ et les classes de CP participent exclusivement à des « classes bleues ». Ces modalités se développent sur le département.

## ... et des stratégies variées.

## L'aide aux projets d'équipements sportifs aquatiques

Soutien financier de l'ANS pour les territoires carencés



**Construction  
ou rénovation  
lourde de  
piscines**

Jusqu'en 2022, enveloppe nationale spécifique « Plan Aisance Aquatique » (12 M€ en 2022)

- Priorité sur les bassins d'apprentissage de la natation
- Priorité aux projets portés par des intercommunalités
- Uniquement pour les communes rurales/QPV
- Taux de financement jusqu'à 20%

En 2023 : les projets seront financés sur l'enveloppe territoriale des équipements structurants

**Acquisition  
de bassins  
mobiles**

**Sur le plan « 5000 terrains de sport » d'ici 2024**

- Ouvert aux collectivités et associations sportives
- Taux de financement de 50% à 80%
- Plus de 7M€ en Occitanie pour l'année 2023

➤ Jusqu'à présent, aucun bassin mobile financé sur l'enveloppe territoriale Occitanie.

➤ La FFN dispose de bassins qui peuvent être déployés en Occitanie.

**En Occitanie, depuis 2019 : 19 piscines soutenues à hauteur de 10,3 M€**

(13 bassins pour 7M€ sur l'enveloppe « Aisance Aquatique », 2 bassins pour 1,8M€ sur l'enveloppe « CPJ » et 4 bassins pour 1,5M€ sur l'enveloppe « Plan de Relance »)



Ces leviers d'actions  
peuvent être mobilisés

de vos  
territoires.

pour répondre aux besoins  
particuliers

Merci de votre  
attention

Nos services sont à votre écoute

DRAJES

SDJES